## MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

20250320-008

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 26/03/2025

ID : 064-216401604-20250320-20250320\_008-BF

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

## **SEANCE DU 20 MARS 2025**

**OBJET / GAIA**: Orientations budgétaires 2025.

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 14 mars 2025.** 

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 22
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents: M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés: Mme Yolande Huguenard, adjointe, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Jacques Lassus, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, conseillers municipaux.

<u>Procuration</u>: Mme Yolande Huguenard à Mme Eliane Aizpuru; Mme Corinne Othatceguy à Mme Christiane Hargain-Despéries; M. Jean-Jacques Lassus à M. Robert Poulou; M. Sébastien Carré à M. Christian Devèze; M. Peio Etxeleku à M. Jean-François Lacosta; M. Philippe Bacardatz à Mme Amaia Beyrie; M. Jean-Paul Alaman à Mme Nathalie Aïçaguerre.

<u>Secrétaire / Idazkaria</u>: A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

Mme Aizpuru, première adjointe, indique que si l'action des collectivités territoriales est essentiellement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

La présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

En vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Afin d'appréhender au mieux les conditions d'élaboration du budget primitif, le rapport présenté doit permettre au Conseil municipal d'être informé de l'évolution des données économiques nationales et des orientations de l'Etat pour le secteur public local, de prendre connaissance de la situation financière de la Ville, d'avoir une première approche des équilibres budgétaires envisagés et de connaître l'évolution attendue des grands postes de recettes et de dépenses. Il doit exposer les engagements pluriannuels envisagés et éclairer l'assemblée délibérante sur la structure et la gestion de la dette.

## MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

20250320-008

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID: 064-216401604-20250320-20250320\_008-BF

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, comme en dispose l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, ce rapport doit notamment porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet du budget.

Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientations budgétaires présenté par Mme Aizpuru,

Le Conseil municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées, à l'unanimité :

PREND ACTE

de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport, annexé à la présente, présenté par Mme Aizpuru, première adjointe par une délibération spécifique pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme:

Joana TACARRA

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria

**Christian DEVEZE** 

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza